

Régularisation par travail promesse d'embauche

Par pichou, le 19/09/2014 à 02:49

Salut à toutes et à tous je suis un peu soucieux de ma situation après dépôt de mon dossier de régularisation à la sous préfecture de sarcelles avec promesse d'embauche, ils m'ont remit un récépissé de demande de carte de séjour de 6 mois n'autorise pas son titulaire à travailler. Mes questions sont les suivantes:1 pourquoi une si longue période de 6 mois? 2 pourquoi n'autorise qu'il pas son titulaire à travailler? Merci pour vos réponses

Par bsm, le 18/04/2016 à 18:20

Bonjour. vous avez eu le rcp le jour même du dépôt?

Par anais88, le 22/04/2016 à 11:46

Bonsoir a tous, voici ma situation: je suis algérienne, en France depuis six ans et depuis deux ans j'ai plus de carte de séjour mention étudiant.

Mon ancien employeur pourrait me faire une promesse d'embauche pour pouvoir déposer une demande de régularisation selon la circulaire Valls, vu que j'ai ce qu'il faut en terme de fiches de paie et l'ancienneté sur le territoire. l'entreprise qui devrait me faire la promesse d'embauche est fermée actuellement mais l'employeur m'a expliqué qu'elle est toujours à jour et qu'il pourra me fournir tout les documents nécessaire pour la préfecture. Je voulais avoir des avis avant de me lancer.

Merci de me répondre.

Par **abdel85**, le **22/12/2016** à **16:05**

bjr a tous je suis en france depuis mai 2016 et j'ai une promesse d'embouche .a ce que j'ai le droit de dépose mon dossier au il fait d'abour que je avoir 3 ans sure le territoire français